



Budget participatif de la Région Île-de-France

Mobilisons-nous : votons pour le projet de passerelle piétons/cyclistes entre Poissy et Carrières-sous-Poissy

Du 18 septembre au 2 octobre 2020, les franciliens sont appelés à voter pour leurs projets écologiques préférés pour bénéficier du soutien financier de la Région Île-de-France. Inédit, ce budget participatif écologique et solidaire est doté de 500 millions d'euros sur 5 ans. Il est dédié à des projets qui répondent aux exigences environnementales et qui améliorent la qualité de vie des Franciliens.

Dans le cadre de cette démarche, la communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise et le Syndicat Mixte Seine Ouest (SMSo) proposent de mettre au vote leur projet de passerelle entre Poissy et Carrières-sous-Poissy. Emblématique de la transition écologique, cette passerelle est destinée à favoriser les mobilités douces et à valoriser le patrimoine paysager des bords de Seine.



Pourquoi voter pour cette passerelle ?

Lancée par La Région Île-de-France, cette initiative donne l'opportunité aux franciliens de plébisciter et faire subventionner des projets alliant préservation de l'environnement et amélioration du cadre de vie. Aujourd'hui, le pont routier de Poissy est l'unique moyen de relier Poissy et Carrières-sous-Poissy. Utilisé quotidiennement par les piétons et les cyclistes, il est peu adapté aux circulations douces, voire dangereux. Ainsi, le projet de la nouvelle passerelle permettra de réaliser ce trajet dans des conditions de sécurité optimales.

Le projet de la communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise et du Syndicat Mixte Seine Ouest (SMSO) consiste à créer une passerelle de 305 mètres, enjambant la Seine à partir des vestiges de l'ancien pont datant du Moyen Âge. Conçu par l'agence de renom Ney & Partners, cet ouvrage à l'architecture aérienne et légère s'adapte à la fois aux contraintes techniques et environnementales du site tout en magnifiant la mémoire de cet ouvrage d'art. Son tracé reprend exactement celui du pont de 1162 en mariant harmonieusement modernité et valorisation du patrimoine historique.



Voter pour cette passerelle dédiée aux piétons, aux cyclistes et adaptée aux personnes à mobilité réduite, c'est répondre à plusieurs enjeux :

- **Mettre en réseau le territoire** en favorisant le passage d'une rive à l'autre et l'accès aux transports en commun, notamment l'accès à la gare de Poissy, terminus du RER A et future gare EOLE. C'est permettre également aux habitants d'accéder plus facilement, de part et d'autre de la Seine, aux zones d'emplois, établissements scolaires, équipements sportifs, espaces culturels et naturels...
- **Agir pour la transition environnementale** en offrant aux habitants une véritable alternative à la voiture pour franchir quotidiennement la Seine, en toute sécurité. À l'échelle de la communauté urbaine, les transports représentent le premier émetteur de gaz à effet de serre et le deuxième consommateur énergétique.
- **Participer à l'attractivité économique et au développement touristique du territoire** grâce à un geste architectural à fort rayonnement, valorisant les berges de la Seine. Intégré dans l'itinéraire de la Seine à Vélo, ce franchissement permettra de créer de nouveaux itinéraires de loisirs et de soutenir les politiques de promotion des centres villes (Action Cœur de Ville à Poissy).

Le budget global s'élève à 19,9 M€ HT, cofinancé par l'Etat, la Région Île-de-France, le Département des Yvelines, la communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise et les communes de Poissy et Carrières-sous-Poissy.

Qui peut voter ?

Tous les résidents d'Île-de-France, à partir de 15 ans, du 18 septembre au 2 octobre 2020.

Comment consulter les projets et voter ?

En s'inscrivant et se connectant sur le site :

<https://budgetparticipatif.smartidf.services/>